

Initiative de transparence des industries extractives

De quoi s'agit-il ?

L'initiative de transparence des industries extractives (EITI) a été annoncée par le premier Ministre britannique, Tony Blair, à l'occasion du Sommet mondial sur le Développement durable qui a eu lieu à Johannesburg en septembre 2002. Cette initiative vise à accroître la transparence des paiements que des sociétés versent à des gouvernements et à des entités ayant des liens gouvernementaux, ainsi que la transparence des revenus par les gouvernements de ces pays d'accueil.

Pourquoi est-elle nécessaire ?

Les revenus provenant des compagnies pétrolières, gazières et minières, sous la forme de taxes, de royalties, de primes à la signature et d'autres types de paiement devraient constituer un moteur important à la croissance économique et au développement social des pays en voie de développement et en cours de transition. Pourtant, l'absence d'attitude redevable et de transparence en ce qui concerne ces revenus est capable d'exacerber des pratiques de mauvaise gouvernance et d'aboutir à des cas de corruption, de conflit et de pauvreté.

Pourquoi se concentrer uniquement sur les industries extractives ?

Les industries extractives sont importantes dans plus d'une cinquantaine de pays, qui abritent quelque 3,5 milliards d'habitants. Bien qu'un plus fort degré de transparence serait souhaitable dans de nombreux secteurs, il existe une étroite corrélation entre les pays riches en ressources naturelles et les pays présentant de forts niveaux de pauvreté. Ces secteurs ne présentent rien d'intrinsèquement mauvais, par contre la nature à haut risque, à coûts élevés et incertaine de l'exploration, conjointe à une gestation longue avant de pouvoir réaliser des bénéfices, ainsi que la nature limitée de ces ressources, se conjuguent pour en compliquer la gestion financière. Les performances économiques de certains pays riches en pétrole, en gaz et en produits minéraux ont été parfois inférieures à celles de pays dépourvus de richesses naturelles. D'autres industries ont pu se réimplanter dans des pays présentant un environnement contribuant davantage au développement.

Qui en bénéficiera ?

Le renforcement de la transparence et de la connaissance des revenus donnera les moyens aux citoyens et aux institutions de demander des comptes à leurs gouvernements. Il rendra plus difficile toute pratique de mauvaise gestion ou de détournement des fonds au détriment du développement durable. Cette initiative devrait en outre bénéficier aux économies en voie de développement et de transition, par l'amélioration de l'environnement commercial, en les aidant à attirer des investissements étrangers directs. Des compagnies responsables ont tout à gagner à évoluer dans un contexte plus équitable : l'environnement commercial devient plus prévisible et il existe de meilleures perspectives en matière de sécurité de l'énergie.

Initiative où beaucoup s'y retrouvent

Pour permettre la réussite de cette initiative, il faut qu'elle soit mise sur pied par tout un éventail de parties prenantes. Il faut qu'elle voie la participation des pays qui soit

accueillent les industries extractives, soit comptent des compagnies des industries extractives immatriculées chez eux.

Les compagnies nationalisées et les petites sociétés privées, ainsi que les multinationales, devront elles aussi être impliquées pour veiller à mettre en place un terrain de jeu équitable pour les sociétés apportant leur appui à l'initiative. Les associations commerciales et professionnelles jouent un rôle important en communiquant à leurs membres les normes et les attentes à respecter.

Les groupes internationaux peuvent eux aussi contribuer à l'initiative par leur dynamisme politique important, comme par exemple les partenaires africains du groupe NEPAD (Nouveau partenariat pour le développement africain). La Banque Mondiale et le FMI contribuent fortement à la mise en œuvre de l'initiative, en faisant appel à leur expérience en matière de processus de déclarations gouvernementales, et à leur expertise de développement, aux côtés de donateurs bilatéraux. Les Nations Unies et l'OCDE sont également des partenaires de poids.

Les ONG ont un rôle déterminant à jouer en se tenant au courant de l'évolution des questions soulevées et en renforçant la prise de conscience quant à l'importance de cette initiative pour le développement durable et la réduction de la pauvreté. Le rôle de la société civile sera absolument crucial lorsqu'il s'agira d'utiliser les renseignements obtenus pour tenir les gouvernements redevables de leurs dépenses.

Trouver une solution réaliste

En février 2003, le ministère britannique pour le développement international, le DFID, a organisé à Londres un atelier de travail international réunissant les différentes parties prenantes. Celui-ci reçut le soutien de quelque 70 représentants émanant de chacun des groupes mentionnés plus haut. Des exemplaires du rapport de l'atelier et du sujet de présentation sont disponibles à partir du site www.dfid.gov.uk.

Toutes les options envisageables permettant de parvenir à la transparence ont été abordées, y compris les approches volontaires et obligatoires. L'atelier de travail regroupant les parties prenantes a convenu qu'une option constituait une première étape pragmatique : celle-ci consiste à établir un accord au niveau de chaque pays qui stipule les dispositions visant à ce que toutes les parties concernées dans chaque pays divulguent tous les ans les paiements versés par les compagnies et les revenus reçus par les gouvernements. Ces informations seraient remises à une tierce partie de confiance, se basant sur des modèles standardisés. Les informations divulguées de la sorte pourraient ensuite être recueillies, regroupées si nécessaire et récapitulées dans un rapport de production par pays. Ce rapport serait alors publié pour que d'autres puissent les reprendre lors de leurs dialogues internes à chaque pays. D'autres travaux techniques se sont déroulés en vue de développer cette option et de rédiger une Déclaration de principes. D'autres options n'ont pas été écartées à plus long terme.

En juin 2003, le DFID a organisé à Londres une conférence sur l'EITI. Elle avait pour but de se mettre d'accord sur une Déclaration de principes et sur des Mesures convenues pour accroître la transparence vis-à-vis des paiements et des revenus dans le secteur de l'extraction. Le Premier Ministre britannique, Tony Blair, a présenté un discours d'ouverture devant les 140 délégués qui représentaient 70 gouvernements, compagnies, groupes industriels, organisation internationale, investisseurs et ONG. Valerie Amos, secrétaire d'État britannique pour le Développement international, a salué l'appui soutenu que l'Initiative a reçue de la part des participants dans leurs déclarations orales

et écrites. Elle en a conclu que nous disposons des fondements nécessaires pour que des mesures collectives puissent être prises afin de faire progresser l'Initiative à son étape suivante. Les copies du rapport de la conférence et des déclarations orales et écrites des participants sont disponibles sur le site www.dfid.gov.uk.

Prochaines étapes

Il est prévu que des discussions se tiennent pour assurer le suivi des engagements dans plusieurs pays, dont le Timor-Leste, l'Azerbaïdjan, le Ghana, Trinité et Tobago, la RDC, l'Indonésie et le Nigeria. Certains d'entre eux pourraient devenir des pays pilotes. Davantage de travaux techniques sont nécessaires pour définir plus précisément les consignes en matière de déclarations et pour concevoir les arrangements quant à l'apport d'assistance technique. L'équipe de l'EITI poursuivra ses engagements auprès d'organisations internationales, telles que la Banque Mondiale, le FMI, les Nations Unies et NEPAD, quant aux rôles que celles-ci pourraient jouer. Elle considérera les propositions d'une Résolution de l'Assemblée Générale des NU s'inspirant de la résolution du Processus Kimberley sur les diamants de conflit.

L'équipe EITI du DFID

La coordination des travaux est assurée par Sefton Darby du DFID (s-darby@dfid.gov.uk); tél. : +44 (0)20 7023 1210) et par Ben Mellor (b-mellor@dfid.gov.uk); tél. : +44 (0)20 7023 1211). De plus amples renseignements sont donnés sur le site www.dfid.gov.uk